

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10135**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications spécialité Réseaux Sans Fil et Sécurité (RSFS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de la Réunion	Recteur de l'académie, Président de l'université de La Réunion

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

2 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités sont :

- de concevoir et de déployer un réseau téléphonique sans fil,
- de faire évoluer et de configurer les différents équipements en fonction des besoins de l'entreprise,
- d'implanter ou d'étendre un réseau informatique sans fil,
- d'assurer une veille technologique concernant les derniers avancements en matière de réseaux et de téléphonie mobile,
- de proposer des solutions sécurisées pour le réseau sans fil (téléphonique ou informatique),
- de proposer des solutions de qualité de service pour le réseau sans fil (téléphonique et informatique),
- de connaître, installer, maintenir et faire évoluer les logiciels et les applications distribuées.

Le diplômé sera capable de :

- concevoir, superviser et faire évoluer un réseau sans fil (téléphonique et ou informatique),
- de prendre en compte les contraintes économiques dans la gestion du réseau,
- de superviser et gérer un réseau tout en maintenant et en faisant évoluer les logiciels et les applications distribuées,
- de s'assurer de l'interopérabilité des produits,
- de communiquer, travailler en équipe mais aussi de diriger une équipe de techniciens dans son coeur de compétences,
- d'assurer l'interface entre le client de l'entreprise et une équipe technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les entreprises spécialisées dans le domaine des réseaux (filiales et sans fil) et la sécurité informatique.

Il pourra aussi exercer dans les sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII), des constructeurs et installateurs d'équipements réseaux, des opérateurs de télécoms, des fournisseurs d'accès à Internet.

- Administrateur réseaux
- Administrateur des systèmes de sécurité
- Architecte réseaux
- Architecte en solutions de sécurité
- Architecte en solution sans fil
- Consultant et auditeur réseaux
- Intégrateur équipements radio
- Responsable déploiement de sites, chef de projet
- Responsable d'exploitation
- Responsable maintenance logiciel et matériel pour les réseaux et/ou les installations de télécommunications

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1804 : Études et développement de réseaux de télécoms

Réglementation d'activités :

Aucune

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le volume horaire global par étudiant de la formation (hors harmonisation des connaissances, hors projets tuteurés et hors stage) est de 510 h décomposé comme suit :

- UE0> Harmonisation des connaissances - 60H
- UE1 (sem1) > Formation générale - 120H - 8 ECTS
- UE2 (sem1) > Réseaux et télécoms avancés - 110H - 12 ECTS
- UE3 (sem2) > Sécurité des réseaux - 110 H - 10 ECTS
- UE4 (sem2) > Réseaux mobile et sans fil - 110 H - 10 ECTS
- UE5 > Projet tuteuré - 5 ECTS et stage - 15 ECTS

Le volume horaire du projet tuteuré est de 100H - le stage obligatoire de 20 semaines dans une entreprise s'effectue en alternance durant l'année.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Oui. Le jury est constitué de l'ensemble des enseignants de la licence, d'universitaires et de professionnels. Il évalue chaque candidat en fonction de ses résultats dans chaque unité d'enseignement en respct du décret d'application sur l'obtention d'une licence professionnelle.
En contrat d'apprentissage	X	Oui. Habilitation obtenue pour la rentrée 2010-2011 Le jury est constitué de l'ensemble des enseignants de la licence, d'universitaires et de professionnels. Il évalue chaque candidat en fonction de ses résultats dans chaque unité d'enseignement en respct du décret d'application sur l'obtention d'une licence professionnelle.
Après un parcours de formation continue	X	Oui
En contrat de professionnalisation	X	Oui. Le jury est constitué de l'ensemble des enseignants de la licence, d'universitaires et de professionnels. Il évalue chaque candidat en fonction de ses résultats dans chaque unité d'enseignement en respct du décret d'application sur l'obtention d'une licence professionnelle.
Par candidature individuelle	X	Oui. Le jury est constitué de l'ensemble des enseignants de la licence, d'universitaires et de professionnels. Il évalue chaque candidat en fonction de ses résultats dans chaque unité d'enseignement en respct du décret d'application sur l'obtention d'une licence professionnelle.
Par expérience dispositif VAE	X	Dispositif de la VAE à la demande. Conformément aux règles générales en matière de validation des acquis d'expérience et des règles en vigueur au sein de l'université, un jury composé d'enseignants et de professionnels des entreprises partenaires est mis en place.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du du 17 novembre 1999 publié au J.O du 24/11/99

Arrêté du 10 juillet 2010 relatif aux habilitations de l'Université de La Réunion à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[http : //www.univ-reunion.fr](http://www.univ-reunion.fr)

[http : //www.iut-lareunion.fr](http://www.iut-lareunion.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de la Réunion : Réunion - Réunion (974) [saint denis]

IUT de St Pierre - département Réseaux et Télécommunications : 40 avenue de Soweto - Terre Sainte - BP 373 - 97 455 St Pierre Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de St Pierre - département Réseaux et Télécommunications : 40 avenue de Soweto - Terre Sainte - BP 373 - 97 455 St Pierre Cedex

Historique de la certification :